

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 29 juin (29/06/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 23 juin, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Pierre PUCHOUAU), **Adjoint**,

Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Robert DUPARC (représenté par Monsieur Ignace VELA), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Monsieur Franck BOUSQUET), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur MOUILLERAC est nommé secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

08 – 29 juin 2021

8. Politique de la Ville – programmation 2021 – financement de projets associatifs – Association « Montauban Services »

Rapporteur : Madame MATALA.

Vu la loi de programmation pour la ville et cohésion urbaine du 21 février 2014

Vu la signature du contrat de ville du 10 juillet 2015

Vu la délibération n° 25 du 25 mars 2021 politique de la ville – programmation 2021 – financement de projets associatifs

Considérant que la programmation 2021 représente pour la Ville de Moissac un engagement financier de 100 550 € euros.

Considérant que les actions retenues bénéficient par ailleurs de cofinancements (Etat, CAF, Conseil Départemental, Communauté de Communes) dans le cadre de leurs compétences propres et conformément aux axes stratégiques et opérationnels du contrat de ville 2015/2022.

Considérant que pour chaque action financée par la Ville de Moissac, l'association promotrice du projet fait parvenir à la collectivité et aux services de l'Etat, un bilan des actions réalisées avant le 30 juin de l'année suivante (CERFA N°15059-02).

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ANNULE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € à l'Association Montauban Services.

APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association Montauban Services à hauteur de 1 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout actes et documents en relation avec la présente délibération.

DIT que cette dépense sera effectuée à partir de crédits prévus à cet effet au budget de 2021 de la Commune de Moissac.

Pour copie conforme

Moissac le 30 juin 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ